



Notre - Dame -  
de-l'Île-Perrot

---

**RÈGLEMENT NUMÉRO 587**

**RÈGLEMENT NO 587 DÉCRÉTANT DES TRAVAUX POUR L'INSTALLATION  
D'UN TOIT SUR LA PATINOIRE RÉFRIGÉRÉE, UN EMPRUNT DE 2 209 000 \$  
ET UNE DÉPENSE DE 2 453 000 \$**

---

AVIS DE MOTION :	- 2023-10-412
DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT :	- 2023-10-413
ADOPTION DU RÈGLEMENT :	- 2023-11-453 – 2024-03-151 Le 14 novembre 2023
TENUE DE REGISTRE :	- Le 15 janvier 2024
APPROBATION DU MAMH :	- Le 7 février 2024 – 18 mars 2024
ENTRÉE EN VIGUEUR :	- Le 7 février 2024 – 18 mars 2024

Considérant que la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot a adopté le 14 novembre 2023 le Règlement no 587 décrétant des travaux pour l'installation d'un toit sur la patinoire réfrigérée et un emprunt de 2 209 000 \$;

Considérant que le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) a approuvé le Règlement no 587 le 7 février 2024 au montant de 1 879 010 \$;

Considérant que la Ville a procédé à l'ouverture des soumissions pour l'exécution des travaux en date du 29 février 2024 et que la plus basse soumission conforme pour l'exécution des travaux est au montant de 2 236 533,11 \$ plus taxes applicables;

Considérant qu'il est nécessaire pour la Ville de récupérer le montant de 329 990 \$ retranché du Règlement no 587 par le MAMH;

Considérant qu'il est nécessaire d'amender le Règlement no 587, afin d'augmenter le montant de l'emprunt à 2 209 000 \$ et de la dépense à 2 453 000 \$.

Le conseil décrète ce qui suit :

ARTICLE 1. Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2. Le Conseil est autorisé à effectuer des travaux pour la construction d'un toit sur la patinoire réfrigérée extérieure située au Parc des Éperviers, selon la soumission reçue de l'entreprise Pégase Construction Inc. datée du 29 février 2024 et selon l'estimation sommaire des coûts, incluant les taxes nettes, frais de financement et coûts d'emprunt temporaire, préparée par Julie Périgny, trésorière, en date du 12 mars 2024, lesquelles font partie intégrante du présent règlement, respectivement comme Annexes A et B.

ARTICLE 3. Le Conseil est autorisé à dépenser une somme de 2 453 000 \$ aux fins du présent règlement.

ARTICLE 4. Aux fins d'acquitter les dépenses décrétées par le présent règlement, le Conseil est autorisé à emprunter une somme de 2 209 000 \$ sur une période de 20 ans et à affecter la somme de 244 000 \$ provenant de la réserve financière pour le financement des infrastructures municipales, de directives de changements au contrat et du surplus libre si requis.

ARTICLE 5. Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

ARTICLE 6. S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le Conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

ARTICLE 7. Le Conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété au présent règlement toute contribution ou subvention qui pourrait être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le Conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

ARTICLE 8. Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

---

Danie Deschênes, mairesse

---

Catherine Fortier-Pesant, greffière

**ANNEXE A**

**SOUSSION REÇUE DE L'ENTREPRISE PÉGASE CONSTRUCTION INC.  
DATÉE DU 29 FÉVRIER 2024**

# SOUSSION

VILLE DE  
NOTRE-DAME-DE-L'ÎLE-PERROT

APPEL D'OFFRES NO  
SC2024-01

Construction d'un toit de  
patinoire au Parc des  
Éperviers

Dépôt le : 29 février 2024 à 10h30



**ANNEXE 2.00 - BORDEREAU DE PRIX**

- **Titre** : CONSTRUCTION D'UN TOIT DE PATINOIRE AU PARC DES ÉPÉRVIERES - VILLE DE NOTRE-DAME-DE-L'ÎLE-PERROT
- **Numéro** : SC2024-01

**IMPORTANT**

- *Le contenu de la présente annexe se trouve dans le document nommé « Bordereau de Prix » qui est annexé aux Documents d'Appel d'Offres.*
- *Le SOUMISSIONNAIRE doit compléter et signer ce document et le joindre au Formulaire de Soumission.*
- *Cependant, si l'adjudication du Contrat comprend une évaluation de la qualité selon le système de pondération et d'évaluation des offres à double enveloppe, ce document doit être détaché du Formulaire de Soumission et déposé dans une enveloppe distincte (enveloppe B) de celle contenant le Formulaire de Soumission (enveloppe A).*

Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot  
Construction d'un toit de patinoire au parc des Éperviers

Spécialité	Montant
Division 1 - Exigences générales	372 954,16 \$
Division 3 - Ouvrages en béton	78 211,96 \$
Division 5 - Ouvrages métalliques	587 350,00 \$
Division 6 - Ouvrage en bois et de plastique	35 016,00 \$
Division 7 - Isolant calorifuge et hydrofuge	173 715,00 \$
Division 9 - Produits de finition	187 500,00 \$
Division 11 - Matériel et équipement	7 380,00 \$
Division 22 - Plomberie	8 570,00 \$
Division 26 - Électricité	195 236,00 \$
Division 32 - Aménagements extérieurs	363 500,00 \$
Division 33 - Service d'utilités	227 100,00 \$
<b>SOUS-TOTAL:</b>	<b>2 236 533,11 \$</b>
Taxe fédérale 5%	111 826,66 \$
Taxe provinciale 9.975%	223 094,18 \$
<b>TOTAL DE SOUMISSION:</b>	<b>2 571 453,94 \$</b>

Patrice Laporte, Vice-Président Construction

Nom et titre du signataire

29 février 2024

Date:

Par (Signature)

Pégase Construction Inc.

Nom de l'entreprise :

105-1570 rue Ampère, Boucherville, Québec, J4B 7L4

Adresse de l'entreprise :

1149650716

Numéro d'entreprise du Québec (NEQ) :

[soumission@pegaseconstruction.com](mailto:soumission@pegaseconstruction.com)

Courriel

450-857-0811

Téléphone

Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot  
 Construction d'un toit de patinoire au parc des Éperviers

Spécialité	Montant
<b>DIVISION 1 – EXIGENCES GÉNÉRALES</b>	
- Organisation, profits, administration et assurances	226 638,91 \$
- Autres exigences générales non mentionnées ci-haut	146 315,25 \$
<b>TOTAL DIVISION 1 – EXIGENCES GÉNÉRALES</b>	<b>372 954,16 \$</b>
À reporter au sommaire page 1	
<b>DIVISION 3 - OUVRAGES EN BÉTON</b>	
- Coffrages	27 070,00 \$
- Ferrailage et accessoires pour béton	20 885,00 \$
- Fourniture et mise en place du béton	30 256,96 \$
<b>TOTAL DIVISION 3 - OUVRAGES EN BÉTON</b>	<b>78 211,96 \$</b>
À reporter au sommaire, page 1	
<b>DIVISION 5 - OUVRAGES MÉTALLIQUES</b>	
- Charpente d'acier	578 500,00 \$
- Pontage métallique	inclus
- Ouvrages métalliques	8 850,00 \$
<b>TOTAL DIVISION 5 - OUVRAGES MÉTALLIQUES</b>	<b>587 350,00 \$</b>
À reporter au sommaire, page 1	
<b>DIVISION 6 - OUVRAGES EN BOIS ET EN PLASTIQUE</b>	
- Tous travaux en bois / plastique non mentionnés ci-haut	35 016,00 \$
<b>TOTAL DIVISION 6 - OUVRAGES EN BOIS ET EN PLASTIQUE</b>	<b>35 016,00 \$</b>
À reporter au sommaire, page 1	
<b>DIVISION 7 - ISOLANT CALORIFUGE ET HYDROFUGE</b>	
- Toiture en membrane TPO	148 500,00 \$
- Autres travaux non mentionnés ci-haut	25 215,00 \$
<b>TOTAL DIVISION 7 - ISOLANT CALORIFUGE ET HYDROFUGE</b>	<b>173 715,00 \$</b>
À reporter au sommaire, page 1	
<b>DIVISION 9 - PRODUITS DE FINITION</b>	
- Travaux de peinture	187 500,00 \$
- Autres travaux non mentionnés ci-haut	- \$
<b>TOTAL DIVISION 9 - PRODUITS DE FINITION</b>	<b>187 500,00 \$</b>
À reporter au sommaire, page 1	
<b>DIVISION 11 – MATÉRIEL ET ÉQUIPEMENT</b>	
- Équipements et travaux sportifs	7 380,00 \$
- Autres travaux non mentionnés ci-haut	- \$
<b>TOTAL DIVISION 11 – MATÉRIEL ET ÉQUIPEMENT</b>	<b>7 380,00 \$</b>
À reporter au sommaire, page 1	
<b>DIVISION 22 - PLOMBERIE</b>	
- Plomberie	8 570,00 \$
- Autres travaux en plomberie non mentionnés ci-haut	
<b>TOTAL DIVISION 22 - PLOMBERIE</b>	<b>8 570,00 \$</b>
À reporter au sommaire, page 1	

<b>DIVISION 26 - ÉLECTRICITÉ</b>	
- Eclairage	195 236,00 \$
- Autres travaux en électricité non mentionnés ci-haut	- \$
<b>TOTAL DIVISION 26 - ÉLECTRICITÉ - ÉLECTRONIQUE</b>	<b>195 236,00 \$</b>
Reporter au sommaire, page 1	
<b>DIVISION 32 - AMÉNAGEMENTS EXTÉRIEURS</b>	
Démolition et disposition du réseau de voirie existant, incluant la criblure de pierre, le pavage, les escaliers, gazon, clôtures, réseau d'égout et d'eau potable, services souterrains existants, etc.	33 500,00 \$
Gestion des sols contaminés, Plage B-C (en provision) 60 tonnes	3 600,00 \$
Construction de la structure de chaussée pour les surfaces de réfection de criblure de pierre (épaisseur de 425 mm) sous le profil final (incluant la gestion des sols égale ou inférieure à la plage A-B)	62 400,00 \$
Construction de la structure de chaussée pour les surfaces de réfection de pavage (épaisseur de 570 mm) sous le profil final (incluant la gestion des sols égale ou inférieure à la plage A-B)	26 600,00 \$
Enrobé bitumineux ESG-14, PG58S-28 sur 70 mm d'épaisseur pour couche de base	45 000,00 \$
Enrobé bitumineux ESG-10C, PG58S-28 sur 35 mm d'épaisseur pour couche de surface	inclus
Escalier de béton avec muret, rampe inclus en architecture	3 700,00 \$
Mise en place d'un mur de bloc de béton avec élément existants	10 900,00 \$
Excavation et remblai	113 400,00 \$
Aménagement (incluant sentiers et murets)	30 900,00 \$
Équipement et mobilier extérieur	7 500,00 \$
Gazonnement et ensemencement hydraulique	26 000,00 \$
Plantation d'arbres et arbustes	- \$
Autres travaux non mentionnés ci-haut	- \$
<b>TOTAL DIVISION 32 - AMÉNAGEMENTS EXTÉRIEURES</b>	<b>363 500,00 \$</b>
Reporter au sommaire, page 1	
<b>DIVISION 33 - SERVICE D'UTILITÉS</b>	
Réseau d'eau potable de 50 mm en PVC SDR21, incluant le raccordement, accessoires, robinetterie, vanne, bouche à clé et protection cathodique	20 000,00 \$
Nouvelles conduites d'égouts pluviales PVC DR-35 et PEHD, incluant le raccordement, les raccords aux réseaux existants, les tés monolithiques, sellette, les bouchons, les garnitures en caoutchouc, l'excavation et le remblayage	26 700,00 \$
Regards d'égouts pluviaux préfabriqués de béton de type M-900 avec joints de caoutchouc, avec section de béton, avec cadre ajustable et couvercle de fonte et recouverts d'une géomembrane	19 600,00 \$
Puisard en PEHD, incluant les raccords	20 900,00 \$
Noie de drainage	2 100,00 \$
Réseau de drain perforé et enrobé en PEHD, derrière les murets de bloc et sous la surface de la patinoire, incluant le raccordement à la conduite principale	15 600,00 \$
Raccordement à la conduite domestique municipale sous la rue de la Rivelaine (Incluant la signalisation, la réfection de la structure de chaussée, l'enrobé bitumineux et des sections de bordures de béton)	36 300,00 \$
Nouvelles conduites d'égouts domestiques PVC DR-28, incluant les raccords aux réseaux existants, les tés monolithiques pour entrées de services, les bouchons, les garnitures en caoutchouc, l'excavation et le remblayage	39 200,00 \$
Regards d'égouts domestiques préfabriqués de béton de type M-900 avec joints de caoutchouc, avec section de béton, avec cadre ajustable et couvercle de fonte et recouverts d'une géomembrane	27 200,00 \$
Nettoyage, inspection télévisée et passage profilomètre 3D (profilomètre sur la nouvelle conduite PVC uniquement)	5 900,00 \$
Excavation et remblayage des tranchées électriques	13 600,00 \$
Autres travaux non mentionnés ci-haut	N/A
<b>TOTAL DIVISION 33 - SERVICE D'UTILITÉS</b>	<b>227 100,00 \$</b>
Reporter au sommaire, page 1	

Patrice Laporte, Vice-Président Construction

Nom et titre du signataire

29 février 2024

Date:

Par (Signature)

Pégase Construction Inc.

Nom de l'entreprise :

105-1570 rue Ampère, Boucherville, Québec, J4B 7L4

Adresse de l'entreprise :

1149650716

Numéro d'entreprise du Québec (NEQ) :

[soumission@pegaseconstruction.com](mailto:soumission@pegaseconstruction.com)

Courriel

450-857-0811

Téléphone

**ANNEXE B**

**ESTIMATION SOMMAIRE DES COÛTS PAR LA TRÉSORIÈRE  
EN DATE DU 12 MARS 2024**

**ANNEXE - B**  
**Estimation sommaire**

	<b>Toit - patinoire réfrigérée</b>
1) Coût de construction	2 237 000
<b>Sous total</b>	<b>2 237 000 \$</b>
2) Taxes nettes (tvq seulement)	112 000
3) Frais de financement	48 000
4) Coûts d'emprunt temporaire	56 000
<b>Montant total de la dépense</b>	<b>2 453 000 \$</b>
Montant approuvé au règlement d'emprunt	1 879 010
Récupération du montant retranché	329 990
<b>Montant au règlement d'emprunt</b>	<b>2 209 000 \$</b>
<b>Financement supplémentaire requis</b>	<b>244 000 \$</b>
Retrait de travaux non essentiels (incl coûts indirects)	103 000
Utilisation de la réserve	141 000
	<u>                    -</u> \$



---

**Julie Périgny, Trésorière**  
**12 mars 2024**

**COPIE CERTIFIÉE CONFORME**

  
**GREFFIER**